

DEC24303DAJ

Décision du 10 septembre 2024 portant renouvellement des mandats de M. Christophe SOULARD en qualité de Chef du Département ACT et Directeur de l'UAR1218 ACT

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 24 juin 2020 (note de service n°2020-50),

Vu la décision du 24 septembre 2020 portant nomination de M. Christophe SOULARD en qualité de Chef du Département ACT et de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1218 ACT - Département sciences pour l'action, les transitions, les territoires pour une durée quatre ans à compter du 1^{er} octobre 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} octobre 2024, M. Christophe SOULARD, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de Chef du Département ACT pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

A compter du 1^{er} octobre 2024, M. Christophe SOULARD, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1218 ACT - Département sciences pour l'action, les transitions, les territoires pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 10 septembre 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

